

Frédéric Berger, Alessio Fusco

Différentes approches, différents résultats ?

Pauvreté monétaire et de conditions d'existence dans l'Union européenne

Face à la pauvreté, on se pose généralement deux questions. Tout d'abord, d'un point de vue conceptuel, qu'est-ce que la pauvreté et à partir de quand est-on en situation de pauvreté ? Ensuite, d'un point de vue plus pratique, comment mesure-t-on les différentes formes de pauvreté identifiées ?

L'objet de cette note est d'apporter des éléments de réponse à ces questions au travers de la présentation de deux approches alternatives : la pauvreté monétaire et celle de conditions d'existence. Ces deux approches reflètent la distinction fréquemment utilisée selon laquelle la pauvreté peut s'appréhender de manière indirecte comme une insuffisance de ressources, ou de manière directe sur la base des conditions de vie ou des réalisations des individus¹. Cette distinction est au cœur de la définition de la pauvreté adoptée par le Conseil européen en 1984 – « on entend par personnes pauvres les individus dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre dans lequel ils vivent » – et soulève la question de savoir si les différentes approches conduisent aux mêmes conclusions en termes d'évaluation du ni-

veau de pauvreté dans une société. Afin d'illustrer notre propos, nous présentons les chiffres officiels, basés sur les définitions européennes, de pauvreté monétaire et de conditions d'existence.

La pauvreté monétaire : une approche en termes de moyens

L'approche monétaire de la pauvreté est une approche indirecte, au sens où elle se concentre sur les *moyens* que constituent les ressources monétaires dont disposent les individus pour satisfaire un ensemble de besoins considérés comme faisant partie d'un niveau de vie ordinaire. Ces moyens ont une valeur *instrumentale* et informent sur la satisfaction potentielle plutôt qu'effective des besoins. Au sein de cette approche, sont considérés comme pauvres les individus qui, à un moment donné, n'ont pas accès à des ressources économiques suffisantes pour atteindre un niveau de vie ordinaire dans la société à laquelle ils appartiennent.

L'identification de la pauvreté est assimilée à une insuffisance dans un indicateur monétaire par rapport à un seuil. La nature et la détermination du seuil de pauvreté constituent un des points essentiels du dé-

bat lié à l'approche monétaire de la pauvreté. Le seuil peut être défini de manière absolue (*la pauvreté, c'est avoir moins qu'un niveau minimum absolu objectivement défini*), relative (*la pauvreté, c'est avoir moins que les autres dans une société donnée*) ou subjective (*la pauvreté, c'est le sentiment de ne pas avoir assez pour s'en sortir*). D'un point de vue conceptuel, l'existence d'un seuil présuppose une discontinuité dans le bas de la distribution de l'indicateur de niveau de vie, qui réaliserait la partition entre une population pauvre et une autre non pauvre. Cette discontinuité ne se vérifiant pas empiriquement, la construction des seuils de pauvreté implique une part d'arbitraire qui fait de l'approche monétaire de la pauvreté une approche essentiellement conventionnelle². Sur la base de la définition européenne de la pauvreté, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie. C'est une approche relative, et quelque peu arbitraire, qui revient à considérer que les individus dont le niveau de vie est éloigné du niveau de vie médian de la société auront un risque plus

Les auteurs sont chargés d'études au CEPS/Instead. Ils sont seuls responsables du contenu de cet article, qui ne reflète pas nécessairement la position du CEPS/Instead.

élevé de ne pas participer entièrement à la vie de la communauté.

En 2008, ce taux s'élève à 13,4 % au Luxembourg. Ce taux est à comparer à ceux des autres pays européens, qui varient entre 9 % en République tchèque et 25,6 % en Lettonie, pour une moyenne européenne de 16,5 % (voir tableau ci-contre). Les taux de pauvreté des pays voisins s'élèvent à 13,4 % en France, 14,7 % en Belgique et 15,2 % en Allemagne.

Il existe des limites pratiques et conceptuelles à l'utilisation du revenu comme variable à partir de laquelle évaluer la pauvreté. D'un point de vue pratique, le revenu est un flux qui ne permet pas de tenir compte d'un ensemble de ressources réelles qui ne transitent pas par le marché. D'un point de vue théorique, l'approche monétaire de la pauvreté, basée sur un indicateur de moyen, le revenu, ne permet pas de se prononcer sur la satisfaction effective des besoins : un bas revenu ne se matérialise pas nécessairement par des conditions de vie insuffisantes, de même qu'un revenu plus confortable peut parfois s'accompagner de privations diverses (Fleurbaey *et alii*, 1997). Ainsi, l'approche monétaire de la pauvreté peut, dans certains cas, s'avérer réductrice.

La pauvreté de conditions d'existence : une approche en termes de résultats

L'approche de la pauvreté en termes de conditions d'existence, dite également de privation matérielle ou de pauvreté de conditions de vie, repose sur l'identification d'un état observable de désavantages, relatif à la communauté à laquelle un individu appartient. Un individu est considéré en situation de privation s'il n'a pas, entre autres choses, le type de régime alimentaire, d'habillement, d'habitat, d'équipements du logement, d'environnement, d'éducation, de conditions sociales, d'activités et de loisirs qui sont habituels, ou du moins largement encouragés et approuvés par la société dans laquelle il vit. L'évaluation de la pauvreté de conditions d'existence est basée sur l'observation directe des *résultats* ou réalisations des individus, c'est-à-dire des activités qu'ils parviennent à mener ou des états qu'ils peuvent atteindre. Ces

T.1 / taux de pauvreté monétaire et non monétaire dans l'Union européenne, 2008

	pauvreté monétaire	pauvreté de conditions d'existence
Union européenne	16.5	17.4
Belgique	14.7	11.6
Bulgarie	21.4	51.0
République tchèque	9.0	16.2
Danemark	11.8	5.4
Allemagne	15.2	12.7
Estonie	19.5	12.4
Irlande	15.4	13.6
Grèce	20.1	21.8
Espagne	19.6	8.7
France	13.4	13.1
Italie	18.7	16.1
Chypre	16.2	23.3
Lettonie	25.6	35.2
Lithuanie	20.0	27.0
Luxembourg	13.4	3.5
Hongrie	12.4	37.1
Malte	14.6	13.3
Pays-Bas	10.5	5.2
Autriche	12.4	13.7
Pologne	16.9	32.3
Portugal	18.5	23.0
Roumanie	23.4	50.3
Slovénie	12.3	16.9
Slovaquie	10.9	27.8
Finlande	13.6	9.1
Suède	12.2	4.5
Royaume-Uni	18.8	11.6

Source : EU-SILC 2007 ; données relevées sur le site d'Eurostat le 24 août 2010 : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_and_social_policy_indicators/omc_social_inclusion_and_social_protection/social_inclusion_strand

résultats, dont la valeur en termes de bien-être est *intrinsèque* et pas seulement instrumentale, peuvent être mesurés via la collecte de données sur l'étendue selon laquelle les individus possèdent certains biens ou peuvent s'engager dans différentes activités. La privation intervient lorsque se vérifie une absence non souhaitée – on veille à ce que le manque ne soit pas lié à un choix des individus – d'un ensemble d'items représentatifs des conditions de vie matérielles et qui sont considérés comme un ensemble de nécessités.

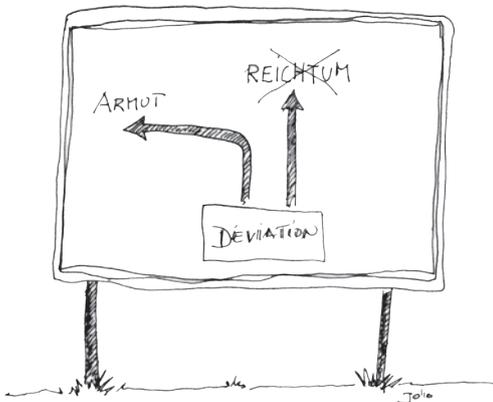
Les différentes étapes du calcul des indices non monétaires de pauvreté sont le choix des domaines pertinents et des indicateurs censés mesurer chacun d'entre eux, l'évaluation du degré de privation pour chacun de ces éléments et leur agrégation dans un indice global de pauvreté de conditions d'existence. Un indicateur officiel de pri-

vation matérielle a récemment été adopté au niveau de la Communauté européenne. Il est basé sur les neuf items suivants : 1) faire face à des dépenses financières imprévues, 2) partir une semaine en vacances hors de chez soi, 3) payer le loyer et les factures, 4) manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours, 5) maintenir son logement suffisamment chauffé, 6) avoir une machine à laver le linge, 7) avoir une télévision couleur, 8) avoir un téléphone, 9) avoir une voiture à usage privé. Une personne est considérée en situation de privation matérielle si elle présente un manque non souhaité dans au moins trois de ces neuf items. Cette approche est donc également conventionnelle, aucun seuil objectif ne pouvant être dégagé.

Le Luxembourg est le pays de l'Union européenne avec le plus faible taux de privation. Celui-ci s'élève en effet à 3,5 %, contre 51 % en Bulgarie et 17,4 % de moyenne européenne. Les taux de privation des pays voisins s'élèvent à 11,6 % en Belgique, 12,7 % en Allemagne et 13,1 % en France.

Des éclairages différents

Pauvreté monétaire et pauvreté de conditions d'existence apportent donc des éclairages différents sur ce qu'est le niveau de pauvreté, et l'on voit que ce niveau est différent au Luxembourg selon la définition retenue. En termes de pauvreté monétaire relative, le Luxembourg présente un taux similaire à celui des pays voisins et légèrement inférieur à la moyenne européenne, alors qu'en termes de privation matérielle, la situation du Luxembourg est bien meilleure que celle des autres pays européens³. Ce résultat est important au regard de la nouvelle stratégie économique de la Commission européenne, appelée Europe 2020, récemment adoptée pour remplacer la stratégie de Lisbonne. Cette stratégie inclut en effet un objectif social qui intègre les notions de pauvreté monétaire et de privation matérielle. Cet objectif vise à favoriser l'inclusion sociale en s'attachant à faire baisser de 20 millions au moins le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion au regard de trois indicateurs : le risque de pauvreté, la privation matérielle ainsi que le fait de vivre dans un ménage sans emploi (Frazer *et alii*, 2010). ♦



1 Cette distinction entre approche directe et indirecte de la pauvreté n'épuise pas toutes les possibilités de définition de ce concept. Ainsi, à côté de l'espace informationnel des ressources (approche monétaire de la pauvreté) et de celui des réalisations (approche directe de la pauvreté), il existe d'autres espaces d'évaluation possibles, tel que celui des capacités proposé par Amartya Sen ou celui faisant usage de l'information subjective liée à la satisfaction des individus pour déterminer qui est pauvre ou qui ne l'est pas.

2 Pour Paul Dicks (1989), plus qu'une mesure de la pauvreté, l'identification des pauvres au travers d'un seuil de pauvreté constitue une simple assignation typologique qui consiste à classer des individus entre une catégorie de pauvres et une autre de non-pauvres.

3 Il est néanmoins important de rappeler que l'indicateur européen de privations matérielle n'inclut pas d'items relatifs aux conditions de logement. Un indicateur de privation de logement est actuellement en cours de construction.

Pour plus d'informations

Dickes, P. (1989), *Pauvreté et conditions d'existence. Théories, modèles et mesures*, Document PSELL n° 8, Walferdange, CEPS/Instead.

Fleurbaey M., Herpin N., Martinez M., Verger D. (1997), « Mesurer la pauvreté ? », in *Economie et statistiques*, n° 308/309/310, p. 113-142.

Frazer, H., Marlier, E. and Nicaise, I. (2010), *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, Garant, Antwerp/Apeldoorn.

Fusco A. (2007), *La Pauvreté, un concept multidimensionnel*, Editions l'Harmattan, Collection L'Esprit économique, Paris.

Isabel, 21 Jahre

Wenn ich an meine Kindheit zurückdenke, dann sind da vor allem Erinnerungen an Schläge und Gemeinheiten von meinem Adoptivvater und an meine Versuche, davor wegzulaufen. Mit vier Jahren bin ich zum ersten Mal von zu Hause weggelaufen: zu unseren Nachbarn, um mich zu verstecken. Dann mit fünf habe ich es bis zum Match geschafft. Später dann meist in den einen oder anderen Nachbarort. Eingefangen und zurückgebracht wurde ich immer.

Als ich 12 Jahre alt war, wollten die Sozialhelfer nicht mehr zusehen und haben dafür gesorgt, dass ich ins Erziehungsheim in Schrassig gebracht wurde. Ich sei gefährdet und man müsse mich vor mir selbst schützen, haben sie damals in die Akten geschrieben, die ich heute beim Jugendgericht durchsehen kann. Von den Schlägen steht da nichts, auch sonst kaum etwas über meinen Adoptivvater. Trotzdem war ich erst mal in Sicherheit vor ihm.

In Schrassig ist es erst mal richtig gut gelaufen, so gut, dass man mich nach einem halben Jahr in ein anderes Heim gebracht hat. Weil ich nicht so richtig nach Schrassig passe, hat man damals gesagt. Es hat mir das Herz zerrissen. In dem neuen Heim ist dann gar nichts gut gelaufen. Fast ein Jahr habe ich es ausgehalten, aber nachdem ich fünfmal weggelaufen war, hat man mich zurück nach Schrassig gebracht. Dort hat es aber auch nur noch Stress gegeben, ich habe keinem mehr vertraut und lief ständig weg. Bei einer dieser Fluchten habe ich Pierre kennen gelernt, der gerade aus dem Erziehungsheim Dreibern weggelaufen war. Wir haben uns geschworen, dass wir mit uns 18 Jahren zusammentun und ein gemeinsames Leben beginnen.

Das haben wir dann auch gemacht. Wir hatten keine Arbeit, aber haben eine kleine Wohnung gemietet. Nach einem halben Jahr war unser Geld aufgebraucht. Der Vermieter hat uns nach drei unbezahlten Monatsmieten auf die Straße gesetzt, unseren Besitz hat er behalten, um die unbezahlten Mieten zu decken. Pierre und ich waren hoffnungslos zerstritten und gingen von da an getrennte Wege.

Was mir geblieben war von meinen Träumen: die Klamotten, die ich am Leib trug und eine ganze Menge Angst. Da wusste ich plötzlich, was es heißt, arm zu sein. Früher, wenn ich von zu Hause oder aus dem Heim weggelaufen war, hatte ich ja trotzdem immer einen warmen Ort mit Bett und Essen, an den ich wieder zurück konnte. Jetzt war das vorbei. Manchmal habe ich in der Stämm vun der Strooss gegessen, manchmal blieb ich hungrig. Manchmal habe ich einen Mann gefunden, der mich mit in sein Bett genommen hat, bis er genug von mir hatte.

Damals habe ich dann am Bahnhof einen Streetworker kennengelernt. Der hat mir viel zugehört und es hat auch gut getan, dass er verstanden hat, wie es mir geht und wie ich dahin gekommen bin. Es war eine schwierige Zeit und es hat lange gedauert, bis ich begriffen hatte, wie schlimm meine Situation wirklich war und dass ich es aus eigener Kraft nicht mehr schaffen konnte, da herauszukommen. Manchmal braucht man jemanden, der eine Hand ausstreckt und hilft.

Nach einiger Zeit hat der Streetworker mir Wege gezeigt, wie ich aus dem Elend herauskommen könnte. Als ich zugestimmt habe, mir helfen zu lassen, haben wir zusammen einen Plan mit verschiedenen Etappen und Terminen aufgestellt, was wir bis wann geschafft haben wollten. Erst mal einen Platz in der Notunterkunft über einem Jugendhaus, von da an hatten wir einen Monat Zeit, um einen Platz in einem Wohnprojekt für junge Erwachsene zu finden. Danach wollte ich mit Abendkursen am LTC einen Schulabschluss machen.

Das ist jetzt knapp drei Jahre her. Heute habe ich einen fertigen Schulabschluss, einen Job als Kassiererin und gerade meine erste eigene kleine Wohnung gemietet.